COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt et le 20 février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H40 en présence de :

PRESENTS: Messieurs M. BOUSCHON, S. CIVIER, B. DE FOMMERVAULT (proc de G. JALADE), P. GAILLARD, B. PERRUSSET (proc de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, JC. COURT, L. BUFFET (proc de G. SAUCLES), JY. PONTHIER, R. MOULIN, J. DAURY (proc de JP LARDY), D. BERAL (proc de P. ROUX), J. SOUBEYRAND, B. MEISS (proc de R THIOLLIERE), R. ROURESSOL, J. LEBELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA (proc de A. BASTIDE), J. SEBASTIEN, S. REYNIER, J. SARTRE (proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON (proc de J-C FLORY), R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (proc de C. GARCIA), P. MANENT.

Mesdames MC SAUSSAC (proc de G.DOZ), M. ALLAMEL, MN. DURAND (proc de F DUMAS), C. FAURE (proc de J. DURIEU), C. SUCHET (proc de F NOGIER), MF. MARTIN (proc de C. PASTRE), D. FORBIN, N. BARACAND et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice: 55 Présents: 35 Procurations: 15 Votants: 50 Absents: 5

Date de convocation: 14/02/2020

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents: Messieurs A. LOYET, F. JOUFFRE, A. LACOSTE, A. CHIRAUSSEL et Madame M. DUBOIS

En présence des suppléants non votants : P. DUPONT.

Objet: Octroi de subventions exceptionnelles en 2020. Festival Jean Ferrat.

Depuis 2011, l'Association « Jean FERRAT Culture et Chansons à Antraigues » rend hommage à Jean Ferrat lors d'un festival dédié à la chanson française.

Le festival accueille des milliers de participants qui viennent des 4 coins de la France et restent plusieurs jours. 70 % des festivaliers ne sont pas ardéchois.

En 2019 les organisateurs ont commencé à travailler avec des associations d'insertion sociale. Et cette année, le festival va quitter Antraigues pour aller à la rencontre du public à Vals les Bains, Saint Privat, Saint Sernin ou Ailhon, et cela dès le mois de mars.

Le Président propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 2000 € pour le 10ème anniversaire du festival Jean Ferrat.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

UP /

 D'attribuer une subvention exceptionnelle de 2000 euros pour le 10^{ème} anniversaire du festival Jean Ferrat

Pour extrait certifié conforme Fait à UCEL, le 21 février 2020 Le Président, Louis BUFFET

Accusé de réception en préfecture 007-200073245-20200220-DEL20022020-49-DE

Date de télétransmission : 27/02/2020 Date de réception préfecture : 27/02/2020